

Monsieur le Maire demande si cet ordre du jour appelle des remarques : aucune remarque ou observation n'étant formulée, l'ordre du jour précité est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 1 – Liste de présence

Le quorum étant atteint (20 présents + 02 procurations = 22 votants, puis à compter de 19h13, il y aura 21 présents + 02 procurations = 23 votants), le Maire propose donc de poursuivre le présent ordre du jour.

Point 2 – Approbation du rapport du Conseil Municipal du 14.03.2016

Monsieur le Maire demande si le rapport précité appelle des remarques :

Monsieur le Maire Thomas ZELLER informe du courriel reçu en Mairie de la part de la conseillère WEIDER-NIGLIS. Il donne lecture du présent courriel relatif à deux points par rapport au Point 04 - Compte-rendu de la Commission de Sécurité du 28.11.2015, à savoir :

- ☛ « solutionner l'écoulement de la gouttière du 1 rue du Sable (propriété privée) qui se déverse sur le trottoir. Un courrier sera adressé au propriétaire dans ce sens » ;
- ☛ « réaliser un lieu dédié aux poubelles dans la rue du Sable (parcelle propriété de la Commune) car ces dernières sont toujours sur la voirie communale ».

Monsieur le Maire souligne que ces deux points seront notifiés dans le procès-verbal du 14.03.2016 au Point 04 et une copie corrective sera adressée à l'ensemble du Conseil Municipal de Hégenheim dans ce sens.

Aucune autre remarque ou observation n'étant formulée, le rapport du Conseil Municipal du 14.03.2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 3 – Approbation du rapport du Conseil Municipal du 04.04.2016

Monsieur le Maire demande si le rapport précité appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le rapport du Conseil Municipal du 04.04.2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 4 – Approbation du rapport du Commission Technique du 09.05.2016

L'adjoint Jeannot NAAS demande si le rapport précité appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le rapport de la Commission Technique du 09.05.2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Arrivée du conseiller BUHR (19H13), il y a donc maintenant 21 présents + 02 procurations = 23 votants.

Point 5 – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avis sur le projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Monsieur le Maire Thomas ZELLER souligne que la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières comptera au 01.01.2017, 40 communes membres au lieu de 10 communes (actuellement).

Il précise également que la structure intercommunale comptera au 01.01.2017, 78 conseillers communautaires au lieu de 49 (actuellement). Intervention de la conseillère WEIDER-NIGLIS qui souligne que la Commune de Hégenheim conservera dans la nouvelle assemblée CA3F, ses trois délégués communautaires, à savoir :

☛	Monsieur	Thomas	ZELLER
☛	Madame	Sabine	KIBLER-KRAUSS
☛	Madame	Séverine	WEIDER-NIGLIS

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a prévu la révision des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale dans le but de définir une nouvelle orientation de la rationalisation de la carte intercommunale resserrée autour des bassins de vie et axée à la fois sur un accroissement de la taille minimale des EPCI à fiscalité propre à 15 000 habitants et sur la réduction du nombre des structures syndicales.

C'est dans ce contexte que le Préfet a élaboré des propositions de rationalisation, modification, transformation ou fusion d'EPCI qu'il a présentées officiellement, en octobre 2015, à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI).

Ces propositions ont été soumises à l'ensemble des EPCI et Communes concernés pour avis dans le cadre de la consultation officielle qui a eu lieu d'octobre à décembre 2015. Le Conseil Municipal de Hégenheim a ainsi délibéré le 16 novembre 2015 en approuvant le projet soumis par le Préfet qui prévoyait la fusion de la future Communauté d'Agglomération des Trois Frontières avec la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, tout en précisant souhaiter que les éventuelles demandes de rattachement de communes d'EPCI limitrophes à l'EPCI issu de la fusion puissent être prises en compte.

Lors de sa réunion du 12 février 2016, la CDCI a approuvé le schéma, prévoyant pour la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières une fusion avec la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, schéma arrêté par le Préfet le 4 mars 2016.

Il appartient à présent au Préfet de mettre en œuvre ce schéma et, dans un premier temps, de soumettre les projets de périmètre pour avis aux EPCI concernés et pour accord à leurs communes membres.

C'est l'objet du courrier, notifié le 10 mars 2016, par lequel le Préfet invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, étant précisé que l'EPCI issu de la fusion sera une communauté d'agglomération.

A défaut de délibération dans un délai de 75 jours à compter de la réception dudit courrier, l'avis de la collectivité serait réputé favorable.

A l'issue de cette phase de consultation, et si les conditions de majorité prévues par la loi sont acquises (accord de 50 % des communes représentant 50 % de la population, avec droit de veto de la commune représentant plus du tiers de la population totale), le Préfet pourra prendre l'arrêté de fusion avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2017.

A défaut d'accord, la fusion pourra être prononcée, par décision motivée du Préfet, après avis simple de la CDCI.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les informations fournies,
APRES en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE conformément à l'arrêté préfectoral du 10 mars 2016, sur le projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau ;
- DE PROPOSER que les éventuelles demandes de rattachement des communes des EPCI limitrophes soient prises en compte dans la définition finale du périmètre de fusion ;

Et,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents qui s'y rapportent.

Point 6 – Travaux – Rue Hallen – Convention & Devis de l'entreprise « ORANGE »

L'adjoint Jeannot NAAS présente le devis de la convention précitée pour un coût de 6.540 €uros net et signale qu'il s'agit des prestations d'études et travaux de câblage à réaliser par Orange dans le cadre de la mise en souterrain des réseaux aériens dans la rue Hallen (reprise des branchements en souterrains, dépose des câbles aériens et dépose des poteaux).

Il signale qu'il s'agit d'un coût supplémentaire sur cette opération qui sera diminué légèrement par une moins-value représentant la dépose des poteaux téléphoniques auprès du lot n° 02 « Aménagement de la rue Hallen ». Ce dernier a été attribué à l'entreprise ETPE - 10, rue du Neusetz – 68440 STEINBRUNN LE HAUT en charge des travaux des réseaux secs pour un montant de 49.674,20 € HT, soit 59.609,04 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 OUI les informations fournies,
 APRES en avoir débattu,
 DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés
 D'ACQUERIR le bien précité de la manière suivante :

Désignation / Section 13	Parcelle 591/190	Terrain
Rue des Jardins	5 m2	WURTH Béatrice WURTH Jean-Claude WURTH Marcel WURTH Marie-Louise

DIT que toutes les dépenses y relatives (frais de notaire) seront prises en charge par la Commune de Hégenheim, et couvertes par les crédits budgétaires, et
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés, à intervenir auprès de l'office notarial de Hégenheim (68220), ainsi que tous documents qui s'y rapportent.

Point 9 – Instauration d'un forfait de nettoyage pour les dépôts sauvages

L'Adjoint Jeannot NAAS souligne que lors des dépôts sauvages sur le ban communal, le contrevenant, une fois identifié, **n'écope que d'une amende forfaitaire de 35 €uros** « Dépôts d'ordures en un lieu public ou privé sans autorisation, infraction prévue et réprimée par l'article R632-1 du Code Pénal ». De plus, le nettoyage est réalisé par les agents communaux !

Estimant cette peine peu dissuasive pour les contrevenants, Monsieur le Maire Thomas ZELLER s'est renseigné auprès de Monsieur Henri MASSON - Président de la Brigade Verte et également Maire de Roggenhouse afin d'imposer en sus une indemnité de nettoyage de 150 €uros. Indemnité mise en place, actuellement, sur le ban communal de Roggenhouse.

Monsieur le Maire Thomas ZELLER rappelle que le dépôt sauvage d'immondices de toute nature est fréquent sur le ban communal de Hégenheim et propose donc de délibérer pour une indemnité de nettoyage de 150 €uros pour les contrevenants identifiés. Si l'enlèvement partiel ou total nécessite le recours à une entreprise, le montant de l'intervention sera intégralement refacturé à l'auteur du dépôt sauvage de déchets.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 OUI les informations fournies,
 APRES en avoir débattu,
 DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés :
 DE VALIDER à l'encontre d'un contrevenant d'un dépôt sauvage sur le ban communal de Hégenheim, la proposition d'instaurer une indemnité forfaitaire de nettoyage d'un montant de 150 €uros + la refacturation à ce contrevenant du coût d'un éventuel enlèvement partiel ou total par une entreprise ;
 Et,
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents qui s'y rapportent.

Point 10 – Sollicitation DETR – Projet Maison d’Assistants Maternelles (MAM)

Monsieur le Maire Thomas ZELLER rappelle l’estimatif de l’architecte MUNCK relatif à la transformation de l’ancienne école maternelle en MAM, en local associatif ainsi que la rénovation de trois anciens logements des instituteurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les informations fournies,
APRES en avoir débattu,
DECIDE à l’unanimité des membres présents ou représentés

- ☛ DE SOLLICITER une Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2016) au taux maximal de 50 % pour un montant éligible en Euros HT de 211.000 € à savoir 204.500 € HT (pour la partie du projet MAM) + 6.500 € HT (études préliminaires) ;
- ☛ D’ADOPTER l’opération précitée qui a été validée et inscrite dans sa totalité lors du vote du Budget Primitif 2016 en date du 04.04.2016 ;

DIT que la Commune de Hégenheim est bien propriétaire du terrain et du bâtiment concerné par les travaux ;
DIT que toutes les dépenses y relatives seront prises en charge par la Commune de Hégenheim, et couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents qui s’y rapportent.

Point 11 – Sollicitation DETR – Accessibilité du Football Club de Hégenheim (FCH)

Monsieur le Maire Thomas ZELLER rappelle le rapport de diagnostic accessibilité handicapés (rapport APAVE) relatif aux vestiaires et Club House du Stade de Football sis – Rue du Stade à Hégenheim (68220).

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les informations fournies,
APRES en avoir débattu,
DECIDE à l’unanimité des membres présents ou représentés

- ☛ DE SOLLICITER une Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2016) au taux maximal de 30 % pour un montant éligible en Euros HT de 26.080,00 € à savoir 14.530,00 € HT (cheminements extérieurs) + 11.550,00 € HT (cheminements extérieurs escaliers) ;
- ☛ D’ADOPTER l’opération précitée qui a été validée et inscrite dans sa totalité lors du vote du Budget Primitif 2016 en date du 04.04.2016 ;

DIT que la Commune de Hégenheim est bien propriétaire du terrain et du bâtiment concerné par les travaux ;
DIT que toutes les dépenses y relatives seront prises en charge par la Commune de Hégenheim, et couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents qui s’y rapportent.

Point 12 – Local professionnel – Rue du Ruisseau – Projet

Monsieur le Maire Thomas ZELLER présente le plan de masse du local professionnel d'une surface d'environ 65 m² – Propriété de la Commune de Hégenheim. Il rappelle brièvement l'historique de cette acquisition immobilière qui était destinée au préalable à accueillir un médecin généraliste sur le ban communal.

Après de nombreuses sollicitations auprès des professionnels de Santé et d'annonces dans ce sens, le local reste désespérément vide. Monsieur le Maire souligne que Hégenheim n'est pas la seule commune à connaître la désertification médicale en France par rapport à l'intérêt grandissant des praticiens à intégrer une Maison de Santé. C'est pourquoi, le Maire propose de louer ce local à un autre professionnel de la santé dont la Commune de Hégenheim dispose de deux demandes à savoir chronologiquement :

- ☛ Une demande émanant d'une sage-femme
- ☛ Une demande de la part d'un podologue

Intervention de la conseillère WEIDER-NIGLIS qui informe que la Maison de Santé à Folgensbourg a eu énormément de mal à recruter un médecin et valide donc le fait de louer le local existant plutôt que de le laisser vacant. Le conseiller EICHLISBERGER confirme que les médecins généralistes ne souhaitent plus s'installer et exercer seuls, ils privilégieront souvent une Maison de Santé.

L'adjointe KIBLER-KRAUSS et la conseillère WEIDER-NIGLIS ont une préférence pour la candidature de la sage-femme qui reste une profession médicale par rapport à l'exercice de la podologie qui est une activité paramédicale.

Intervention du conseiller TSCHAMBER qui propose de vendre ce local qui n'est pas rentable financièrement, avec un loyer modéré. Monsieur le Maire comprend la présente remarque mais rappelle que les professionnels de santé ont actuellement « les cartes en main » et disposent de nombreuses offres plus qu'intéressantes dans différentes communes voisines. C'est pourquoi pour conserver un service pour les administrés de Hégenheim, le loyer devra rester intéressant à savoir 500 €uros à 550 €uros par mois maximum.

Les conseillers BORER et WANNER proposent également de louer ce local qui actuellement ne rapporte rien financièrement à la Commune de Hégenheim. Le Maire propose donc à l'Assemblée Délibérante de voter afin de proposer le local à une activité médicale à savoir à l'exercice d'une sage-femme :

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les informations fournies,
APRES en avoir débattu,
DECIDE à

02 voix « CONTRE » (TSCHAMBER – GARZIA/CAPDEVILLE)

01 voix « ABSTENTION » (EICHLISBERGER)

20 voix « POUR » (18 présents + 02 procurations)

☛ DE PROPOSER le local sis rue du Ruisseau à une activité médicale et notamment à une sage-femme ; et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents qui s'y rapportent.

Point 13 – Correspondances diverses

Point 13.1 – Courrier de la Fédération Française de Football (F.F.F) – Direction des Compétitions Nationales

Monsieur le Maire Thomas ZELLER donne lecture de la lettre précitée qui rappelle que le Stade de l'EISWEIHER 1 à Hégenheim (68220) est classé en niveau 5 jusqu'au 06/06/2019. L'équipe, HEGENHEIM FC, qui évolue sur cette installation, peut potentiellement accéder la saison prochaine en CFA 2. La Commission souligne que pour participer à cette compétition, une installation classée en niveau 4 ou 4SYE minimum est exigée par le Règlement de la Compétition. Cet équipement n'est pas conforme pour évoluer en CFA 2.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire rappelle les travaux qui ont été engagés au niveau du Football Club de Hégenheim comme par exemple les vestiaires et les douches. Enfin afin de répondre aux mises aux normes du Stade, il présente le résultat du dernier appel d'offres relatif à la pose d'une main courante et d'un pare-ballons pour **un montant total de 56.248 € HT, soit 67.498,20 € TTC.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les informations fournies,
APRES en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,
D'APPROUVER l'offre de l'entreprise HEGE – 114, lieu-dit Schafbusch – 67160 WISSEMBOURG

Main courante (terrain d'honneur) :	46.348,50 € HT
Pare ballons :	9.900,00 € HT
Total en € HT :	56.248,50 € HT
TVA (20 %) :	11.249,70 €
Total en € TTC :	67.498,20 € TTC

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 13.2 – Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire Thomas ZELLER remercie chaleureusement l'ensemble des participants et bénévoles qui sont venus participer à la première journée citoyenne organisée par la Commune de Hégenheim. Une première édition qui fut un vrai succès malgré le temps qui n'était pas au rendez-vous.

Il tient à informer que les conscrits de Hégenheim (classe 1998) ont effectué des travaux de peinture au niveau du Complexe Culturel et Sportif lors de la journée citoyenne. Ils participent également à la vie de la Commune, comme ce fut le cas lors du Käsnapferfascht 2015. Enfin, il souligne qu'ils ne bénéficient pas, pour l'instant, d'une aide financière de la Commune, comme c'est le cas, d'autres associations du village.

C'est pourquoi, comme ces derniers ont un projet commun pour cet été 2016, il propose de voter une subvention exceptionnelle de 500 €uros pour les conscrits de Hégenheim (1998) à verser **sur le compte personnel de Mademoiselle Léa HUFFSCHMITT – 5, rue des Romains – 68220 HEGENHEIM en charge des Conscrits de Hégenheim.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 04.04.2016 – Point 9 – Vote des subventions 2016 et souligne que le montant total de 90.000 €uros ne sera pas modifié à savoir au compte 6574 :

Associations Locales :	74.618,25
Ecoles :	11.520,00
Conscrits Hégenheim :	500,00
Associations externes :	3.361,75
Total :	90.000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les informations fournies,
OUI la délibération en date du 04.04.2016 – Point 9 – Vote des subventions 2016
APRES en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,
D'APPROUVER la modification de la liste faisant partie intégrante du Budget Primitif 2016 (les articles 65737 & 6574 – Chapitre 65) allouant diverses subventions aux groupements de collectivités et autres organismes ou associations,
DIT que cette subvention exceptionnelle octroyée aux conscrits de Hégenheim ne modifie en rien le montant total voté lors du Budget Primitif 2016 d'un montant de 90.000 €uros ;
DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 13.3 – Embauche de jeunes pour la période des vacances d'été 2016 (Juin à Août 2016)

Suite aux congés payés du personnel communal durant les mois de Juin, Juillet et Août 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL
OUI les informations fournies,
APRES en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,
D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au recrutement à temps complet et non complet pour un maximum de dix personnes durant les mois précités en fonction des disponibilités des services administratifs et techniques, des souhaits des intéressés et du budget alloué dans ce sens ;
DIT que les intéressés seront rémunérés à l'échelon 1 de l'échelle 3 (indice brut 340, majoré 321) – Equivalent SMIC horaire ;
CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés correspondants,
DIT que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2016.
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 13.4 – Audit Financier – Ecofinance Collectivités – SAPHIR

Monsieur le Maire Thomas ZELLER rend compte de la 1^{ère} partie de cet audit en cours qui a permis d'identifier quelques sujets à approfondir, à savoir :

- ☛ Exonération de TF propriétés bâties
- ☛ Exonération de TF propriétés non bâties
- ☛ Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) – Télécommunications
- ☛ FCTVA à savoir la conformité des déclarations de FCTVA et la requalification des dépenses de Fonctionnement en Investissement afin de pouvoir récupérer la TVA

Il souligne qu'il rendra compte des conclusions et des éventuels gains apportés pour la Commune de Hégenheim lors de la remise du rapport final.

Enfin, il a été constaté de nombreux logements déclarés vacants (à tort ou à raison) sur le ban communal, qui génèrent un manque à gagner pour la Commune de Hégenheim. Cette liste sera également vérifiée par les services fiscaux dans ce sens.

Point 13.5 – Europa League de Football au Stade St-Jakob-Park à Bâle

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Préfet du Haut-Rhin quant à la finale qui s'est tenue le 18.05.2016 à Bâle et notamment la décision d'autoriser des dérogations à l'interdiction des vols de nuit afin de répondre à une nécessité de maintien de l'ordre public. En effet, le décollage nocturne permettra d'éviter qu'un certain nombre de supporters soit contraint de rester toute la nuit suivant le match dans les locaux de l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Une telle situation risquerait d'entraîner d'importants problèmes d'ordre public.

Il souhaite enfin rectifier l'information faite comme quoi les élus des communes limitrophes à l'aéroport n'étaient pas présents lors de la réunion organisée dans ce sens. Il souligne que ces derniers n'ont pas été conviés à la réunion puisqu'ils n'ont pas été informés de cette dernière. En effet, les élus n'ont pas été destinataires des courriels adressés dans ce sens.

Point 13.6 – Grève de la faim – Action de Monsieur DISS

Monsieur le Maire souligne qu'il a rencontré Monsieur DISS en présence de Madame le Maire de Buschwiller – Mme Christèle WILLER. Il rappelle que la presse locale a fait écho de sa grève de la faim relative à un litige privé, de plus de 10 ans, concernant une mauvaise implantation de plusieurs maisons entre Buschwiller et Hégenheim. Il s'agit d'un dossier où la justice a été saisie depuis de nombreuses années. La construction Hégenheimoise est en limite du ban communal de Hégenheim et Monsieur DISS était à l'époque, le voisin direct sur le ban de Buschwiller où est édifiée la maison de sa mère qui appartient aujourd'hui à sa sœur puisque ce dernier habite maintenant la Commune de Folgensbourg.

Point 13.7 – Congrès des Maires

Monsieur le Maire informe qu'en son absence et celle de ses adjoint(e)s lors du Congrès des Maires à Paris qui se tiendra du début Juin 2016 ; Monsieur Nicolas TSCHAMBER, Conseiller Municipal aura délégation pour exercer les attributions de Maire de Hégenheim du 01.06.2016 au 02.06.2016 inclus.

Point 13.8 – Attention - Attaque de Milans dans la forêt de Hégenheim

L'adjoint Jeannot NAAS informe qu'à proximité du parking du parcours de santé (notamment sur le chemin piétonnier dans la forêt du Cimetière Israélite qui mène au parking) des rapaces (Milans) ont niché. Les visiteurs qui courent se voient attaqués par ces rapaces qui protègent leurs petits.

Point 13.9 – Déviation – Travaux à venir

L'adjoint Jeannot NAAS informe des prochains travaux d'assainissement lancés par la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières dans la rue de Hagenthal et la déviation mise en place pendant trois mois à savoir :

☛ La circulation sera déviée du 04.07.2016 au 23.09.2016 inclus, par les routes départementales n° RD12B, RD 16, RD 473, RD 419 et RD 201.

Il précise que la Commune de Buschwiller fera également des travaux dans la rue de Wentzwiller en Juillet 2016.

Point 13.10 – Remerciements & Agenda

Avant le traditionnel tour de table, Monsieur le Maire souhaite

☛ Remercier les nombreux bénévoles présents lors de cette première édition de la « Journée Citoyenne » de Hégenheim qui s'est tenue le samedi 23.04.2016 et a connu un vif succès. Ce fut une belle journée de solidarité qui a regroupé environ 90 bénévoles. Merci à toutes et tous.

✓ Un Merci tout particulier, à la Population, aux Associations Hégenheimaises, aux Conscrits, à l'Association pour la Protection des Oiseaux et de l'Environnement (APOE), à la Musique Union, aux Aviculteurs, au Conseil de Fabrique

✓ Merci également aux professionnels et aux entreprises locales pour le temps consacré (et le matériel) pour le bien commun.

✓ Merci, aux élus présents et aux agents du Service Technique de Hégenheim

Monsieur le Maire Thomas ZELLER invite ses concitoyens à une deuxième édition qui se tiendra au Printemps 2017 afin d'atteindre et pourquoi pas dépasser les 100 bénévoles. Le rendez-vous est pris....

☛ Demander au responsable des différentes commissions communales d'organiser des réunions comme l'organisation de la rencontre avec les administrés sur l'explication du Budget Communal, soit encore en Juin, soit après la trêve estivale.

☛ Rappeler quelques dates (agenda) :

- ✓ Dance Party de Jeunesse & Avenir, le 28.05.2016 au C.C.S
- ✓ Concert Floyd Obsessions au C.C.S, le 03.06.2016
- ✓ Les Jardins Ouverts chez WANNER Pépinières & Paysages, les 3,4 et 5 Juin 2016
- ✓ Concert de la Chorale des Rossignols de Saint-Louis Neuweg, le 05.06.2016
- ✓ Abornement annuel avec la Brigade des Douanes, le 06.06.2016
- ✓ AMHR – Compteurs communicants LINKY et GAZPAR, le 11.06.2016
- ✓ Excursion des Aînés – Mercredi 15 Juin 2016 à l'Ecomusée
- ✓ Prochain Conseil Municipal – Lundi 11 Juillet 2016 à 19H00

Avant de clore la présente séance, Monsieur le Maire propose un tour de table.

➔ L'adjointe GARZIA-CAPDEVILLE :

☛ Souhaite remercier l'adjointe KIBLER-KRAUSS et le conseiller BORER pour l'organisation réussie de la soirée Alsacienne qui s'est tenue le 30 Avril 2016. Monsieur le Maire remercie encore l'adjointe GARZIA-CAPDEVILLE qui a également œuvré à la réussite de cette tradition Alsacienne. Merci encore à toutes les personnes qui ont porté fièrement le costume folklorique de notre patrimoine local.

☛ Regrette la petite affluence lors du concert de Printemps de la Musique Union de Hégenheim qui s'est tenu le Samedi 21.05.2016 au C.C.S.

➔ Le conseiller BORER :

☛ Remercie toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin à la réussite de cette soirée alsacienne. Merci à toutes et tous. Monsieur le Maire remercie chaleureusement le conseiller BORER pour ses quelques textes satiriques et l'organisation de cette soirée Alsacienne.

➔ Le conseiller EICHLISBERGER :

☛ Informe que lors de la prochaine Assemblée du FCH en date du Vendredi 24.06.2016, il annoncera sa démission du poste de Président mais restera dans le comité du FCH. Il souligne que le prochain Président du FCH sera Monsieur Nicolas WEIDER.

➔ Le conseiller HINDER :

☛ Informe qu'il y a des trous à combler rue des Landes et rue des Métiers. Il souligne que le macadam à froid ne sert à rien sur ces chaussées empruntées par de nombreux poids lourds.

☛ Indique qu'afin de se prémunir au maximum d'une éventuelle inondation, il est nécessaire de nettoyer les fossés comme au niveau de la rue des Carrières ou encore la Vieille rue de Hagenthal. Monsieur le Maire va demander un devis dans ce sens.

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 23 mai 2016

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Approbation rapport du Conseil Municipal du 14.03.2016
3. Approbation rapport du Conseil Municipal du 04.04.2016
4. Approbation rapport de la Commission Technique du 09.05.2016
5. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avis sur le projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, de la Communauté de Communes du pays de Sierentz et de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.
6. Travaux – Rue Hallen – Convention & Devis de l'entreprise « ORANGE »
7. Ouverture / Fermeture de la cour de récréation de l'école primaire
8. Acquisition à l'€uro symbolique – Section 13 – Parcelle 591/190 de 5 m2
9. Instauration d'un forfait de nettoyage pour les dépôts sauvages
10. Sollicitation DETR - Projet Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)
11. Sollicitation DETR – Accessibilité du Football Club de Hégenheim(FCH)
12. Local professionnel – Rue du Ruisseau – Projet
13. Correspondances diverses
14. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
ZELLER Thomas	Maire		
KERN Gérard	Premier Adjoint		
GARZIA-CAPDEVILLE Brigitte	Deuxième Adjointe		
NAAS Jeannot	Troisième Adjoint		
SCHOEPFER Estelle	Quatrième Adjointe		
KIBLER-KRAUSS Sabine	Cinquième Adjointe		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 23 mai 2016

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
BUHR Guy	Conseiller Municipal		
EICHLISBERGER Rémy	Conseiller Municipal		
GOETSCHY Claude	Conseiller Municipal		
MUNCH Mathieu	Conseiller Municipal	Procuration donnée à Jeannot NAAS	
PARKER Maura	Conseillère Municipale		
ALLEMANN-LANG Françoise	Conseillère Municipale		
WANNER Patricia	Conseillère Municipale		
BORER Alain	Conseiller Municipal		
RECHER-GAUTSCH Céline	Conseillère Municipale		
TSCHAMBER Nicolas	Conseiller Municipal		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite et fin)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 23 mai 2016

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
BIASIBETTI Anne	Conseillère Municipale		
NAAS Sophie	Conseillère Municipale		
LERDUNG Huguette	Conseillère Municipale		
CHRISTNACHER Daniel	Conseiller Municipal		
GRIENENBERGER Jean-Marc	Conseiller Municipal	Procuration donnée à WEIDER-NIGLIS	
HINDER Christian	Conseiller Municipal		
WEIDER-NIGLIS Séverine	Conseillère Municipale		

